YERRES

Service Petite Enfance
Tél. : 01 69 49 84 84
N/Ref. : NDA/CSJ/NM

DECISION N° 2007/250

OBJET : Convention de prestation de services relative à l'organisation d'un spectacle intitulé « Les aventures de Charlotte la Marmotte », le 10 décembre 2007, au multi-accueil « Les Calinous », conclu avec l'association "Compagnie Clair de Lune".

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22. et L 2223–23,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002, 27 juin 2002 et 15 mars 2007, modifiant et complétant la délégation des pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics, de réalisation d'emprunts et de placements de fonds,

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes de fin d'année organisées par le multi-accueil « Les Calinous », le spectacle proposé par l'association "Compagnie Clair de Lune", sise B.P. 149, 94501 Champigny Cedex, représentée par Madame Sylviane GAMAIN, Présidente, correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De signer une convention de prestation de services relative à l'organisation d'un spectacle « Les aventures de Charlotte la Marmotte » avec ladite association, concernant 2 représentations qui se dérouleront le lundi 10 décembre 2007 à 9h30 et 10h30, dans les locaux du multi-accueil « Les Calinous », 2 rue Marc Sangnier, 91330 Yerres, moyennant un montant de 480 euros TTC (l'association n'étant pas assujettie à la TVA),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Fait à Yerres, le 16 juillet 2007

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération